

## **Résolution sur « le pilotage du système éducatif »**

Le Comité mixte entre le Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, réuni à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2004,

**Considérant** que la scolarisation primaire et l'élimination des disparités notamment sociales constituent l'un des défis et enjeux de l'éducation pour les années à venir ;

**Considérant** que cet objectif nécessite une amélioration de l'efficacité de nos systèmes éducatifs mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative ;

**Constatant** que le recours à l'évaluation sous ses différentes formes permet d'identifier certaines politiques éducatives à adopter et favorise les gains d'efficacité qui sont visés ;

**Constatant** qu' à l'inverse des pratiques d'évaluation existant au niveau international, il existe très peu de dispositifs décentralisés largement développés en ce domaine ;

**Constatant** encore une insuffisance ou une imperfection de la prise en compte des évaluations intégrées au fonctionnement ordinaire des systèmes éducatifs permettant l'amélioration de la gestion des établissements scolaires sur le plan local ;

**Réaffirme** le caractère essentiel de l'évaluation pour le pilotage du système éducatif ;

**Encourage** la mise en place ou l'amélioration de dispositifs communautaires ou régionaux d'évaluation stables et suffisamment dotés en personnels et en moyens ;

**Soutient** toutes les actions de la communauté éducative dans une dynamique d'ensemble et notamment les activités de formation, de recyclage mais également de collecte des informations nécessaires au pilotage ;

**Encourage** la concertation au niveau international permettant à ces différents mécanismes appliqués au niveau communautaire ou régional de garantir une comparaison internationale objective des résultats obtenus.

\*\*\*